



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Maire
F. CARLIERE

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Le budget primitif 2024

* *IIa - la section de fonctionnement*

* *IIb - la section d'investissement*

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le projet du budget 2024 a été présenté lors de la commission finances le 02 avril 2024, à l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés le 08 avril 2024 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. La présente note est disponible sur le site internet de la Commune.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget primitif 2024

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 773 954.73 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriété de la commune et à diverses participations.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2023 et reporté sur 2024 d'un montant de 848 698.87 euros.

Soit un total de 3 622 653.60 euros.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 309 581.43 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Soit un total de 2 309 581.43 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour 2024 une somme de 1 313 072.17 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant en €</u>
011 Charges à caractère général	905 201.43	70 Produits des services	148 901.39
012 Dépenses de personnel et frais assimilés	1 188 485.00	73 Impôts et taxes	252 331.00
014 Atténuations de produits	1 708.00	731 Impositions directes	1 063 942.00
65 Autres charges de gestion courante	192 156.00	74 Dotations et participations	1 058 361.34
66 Charges financières	15 831.00	75 Autres produits de gestion courante	225 000.00
67 Charges spécifiques	5 000.00	76 Produits financiers	19.00
68 Dotations aux amortissements	900.00	77 Produits spécifiques	100.00
		013 Atténuations de charges	25 000.00
Total dépenses réelles	2 309 281.43	Total recettes réelles	2 773 654.73
023 Virement à la section d'investissement	1 313 072.17	002 Excédent de fonctionnement reporté	848 698.87
Total	1 313 072.17	Total	848 698.87
Total général en €	3 622 353.60	Total général en €	3 622 353.60

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2027 :

	Taux votés 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	45.11 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	33.27%
Taxe d'habitation (TH)	11.73 %

Depuis 2022, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la Taxe Habitation (TH), qui concerne ;

- Les résidences secondaires,
- Les locaux meublés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE,
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés,
- Les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la TH sur les logements vacants (THLV).

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 859 287.00 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	318 134.00 €
Dotation de solidarité rurale	410 251.00 €
Dotation nationale de péréquation	130 902.00 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Dotation nationale de péréquation 130 902.00€.
En 2023, il s'élevait à 128 740.00 €.

Commentaire sur la section de fonctionnement :

Autofinancement dégagé sur exercice 2024 = 1 313 072.17 €.

Pour rappel, l'autofinancement dégagé sur l'exercice 2023 était de 1 101 931.74 €.

II- b). La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

Deux types de recettes coexistent :

Les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

Les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Déficit d'investissement reporté	271 658.54	024 Produits des cessions d'immobilisations	180 000.00
16 Emprunts et dettes assimilés	74 871.93	10 Dotations, fonds divers et réserves	686 178.92
Op 63 Eclairage public	15 000.00	13 Subventions d'investissement reçues	182 611.02
Op 72 Ecole élémentaire	195 000.00	15 Emprunts et dettes assimilés	2 500.00
Op 78 Enceinte sportive	85 500.00	021 Virement de la section de fonctionnement	1 313 072.17
Op 83 Acquisition de biens meublés	58 628.38		
Op 84 Travaux divers	110 000.00		
Op 86 Salle activités multiples	20 000.00		
Op 91 Cabinet médical	15 000.00		
Op 92 Redynamisation du centre-bourg	1 518 703.26		
Total général	2 364 362.11	Total général	2 364 662.11

c) Les principaux projets portés au budget 2024 sont les suivants :

- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg,
- ✓ Aménagement d'un parking provisoire sur le site de l'îlot du Crédit Agricole,
- ✓ OPAH-RU,
- ✓ Traitement de la charpente et du sol du presbytère et du garage,
- ✓ Extension du préau de l'école élémentaire,
- ✓ Fourniture et pose de volets électriques roulants pour l'école maternelle,
- ✓ Réfection des sanitaires du bâtiment de restauration scolaire,
- ✓ Passage en led d'une partie de l'éclairage de la salle culturelle La Ficelle,
- ✓ Acquisition d'un module de stockage pour la salle culturelle La Ficelle,
- ✓ Réfection des sanitaires de la Maison des Associations (MDA),
- ✓ Modification de l'éclairage du terrain de football, réfection des vestiaires extérieurs et acquisition de bancs de touche,
- ✓ Acquisition d'un aspirateur de voirie électrique

Mairie de Goderville, 2 place Célestin Bellet tel : 02 35 10 40 70
ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h - mardi - jeudi et vendredi de 14 h à 17 h
adresse mail : commune.goderville@wanadoo.fr site internet : www.goderville.com

d) Des demandes de subvention d'investissement ont été sollicitées en 2024 ;**- DSIL et DETR 2024 :**

Ordre de priorité 1 : dossier 16730039 – aménagement et requalification des espaces publics du centre bourg de Goderville « Les Places »

DSIL sollicitée pour un montant de 601 886.15 euros

Ordre de priorité 2 : dossier 15849738 – rénovation de l'éclairage du terrain de football et des vestiaires extérieurs du complexe sportif Mamie Bréant

DETR sollicitée pour un montant de 16 461.90 euros.

Ordre de priorité 3 : dossier 15874195 – rénovation des sanitaires de la Maison des Associations

DETR sollicitée pour un montant de 2 506.80 euros.

- Fonds Vert 2024 :

1 dossier a été déposé au titre du Fonds Vert pour la création d'un parking à l'ilot du Crédit Agricole, en perspective des futurs travaux d'aménagement du centre-bourg :

Dossier 16922331 - rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : *60 164.75 euros sollicités.*

2 dossiers ont été déposés au titre du Fonds Vert pour l'aménagement et la requalification des espaces publics du centre bourg de Goderville « Les Places » :

Dossier 16950428 – renaturation des villes et des villages : *130 281.26 euros sollicités.*

Dossier 16974361 – rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : *212 862 euros sollicités.*

- Région de Normandie :

1 dossier a été déposé pour l'acquisition d'un module de stockage pour la salle culturelle La Ficelle – *3 648.44 euros sollicités.*

- Département de la Seine-Maritime :

6 dossiers déposés :

- ✓ Modification de l'éclairage du terrain de football, réfection des vestiaires extérieurs et acquisition de bancs de touche – *16 461 euros sollicités.*
- ✓ Acquisition d'un aspirateur de voirie électrique : *9 376.20 euros sollicités.*
- ✓ Passage en led d'une partie de l'éclairage de la salle culturelle La Ficelle : *8 296.45 euros sollicités*
- ✓ Fourniture et pose de volets électriques roulants, réfection des sanitaires du bâtiment de restauration scolaire et fourniture et pose de stores pour la halte-garderie : *6 035 euros sollicités.*
- ✓ Traitement de la charpente et du sol du presbytère et du garage : *4 641.95 euros sollicités.*
- ✓ Acquisition de boîtiers extérieurs pour DAE : *849.55 euros sollicités.*

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :**Investissement :**

Dépenses : 2 364 362.11 € (dont 350 228.38 € de RAR)

Recettes : 2 364 632.11 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 3 622 353.60 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 3 622 353.60 € (dont 0.00 € de RAR)

Soit un budget cumulé de 5 986 715.71 €

III. Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombres échéances	Périodicité	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance
07/09/2018	Crédit Agricole	Acquisition du site de la Briqueterie	217 536.12€	96	Mensuelle	07/10/2018	07/09/26
31/05/2015	Caisse d'Épargne	Acquisition du cabinet médical + réfection de la toiture	600 000.00€	80	Trimestrielle	15/09/2015	15/06/2035
10/01/2018	Caisse d'Épargne	Construction école maternelle	350 000.00€	25	Annuelle	01/02/2008	01/02/2032
TOTAL			1 167 536.12€				

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant
2024	615 922.26 €	72 371.93 €	15 830.90€	0.00 €	88 202.83 €	543 550.33 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 08 avril 2024

Le Maire, Frédéric CARLIERE

